

TOUT PRÈS



À PROPOS

Changeons nos habitudes de consommation

Le marché de l'énergie est tendu et les prix se sont envolés comme jamais précédemment. Des hausses qui nous impactent tous et qui nécessitent à l'approche de l'hiver de nouvelles habitudes afin de réduire nos consommations d'énergie.

Chaque action du quotidien compte. Adoptons les éco-gestes, ces gestes simples à mettre en œuvre pour faire des économies. Attention aussi à bien choisir les équipements et à bien les entretenir pour mieux maîtriser notre consommation.

Pour consommer moins, misons sur une bonne isolation thermique de nos logements. En effet, la moitié de la consommation énergétique dans les bâtiments peut être économisée par la mise en œuvre de mesures simples comme l'isolation. C'est aussi plus de confort hiver comme été.

De son côté, SÉOLIS se mobilise afin de satisfaire les besoins de chacun. Cette nouvelle lettre en témoigne, vous informant des services que nous développons et vous apportant de précieux conseils. Bonne lecture !

Olivier Rousseau
Directeur commercial

LE CHIFFRE

La veille des appareils électriques consomme de 300 à 500 kWh par an,

soit **11%** de la facture d'électricité d'un foyer moyen.

Source ADEME



À SAVOIR

Isoler pour faire baisser sa facture... SÉOLIS vous accompagne et finance en partie vos travaux d'isolation

Pour réduire la facture de chauffage, l'isolation est bien sûr la priorité. En effet, une habitation non isolée perd plus de 50 % de la chaleur par le toit, la façade et le sol. Les travaux d'isolation sont alors la priorité pour réduire ses dépenses d'énergies mais aussi gagner en confort hiver comme été et valoriser son patrimoine.

- SÉOLIS accompagne les projets de rénovation visant la réalisation d'économies d'énergie

Le saviez-vous ?

- Jusqu'à 30 %* des déperditions de chaleur se font par les combles, aménageables ou perdus
- Jusqu'à 25 %* par les murs intérieurs
- Jusqu'à 10 %* par les planchers, sous-sol, garage, vide sanitaire, cave.

*Estimations : source ADEME

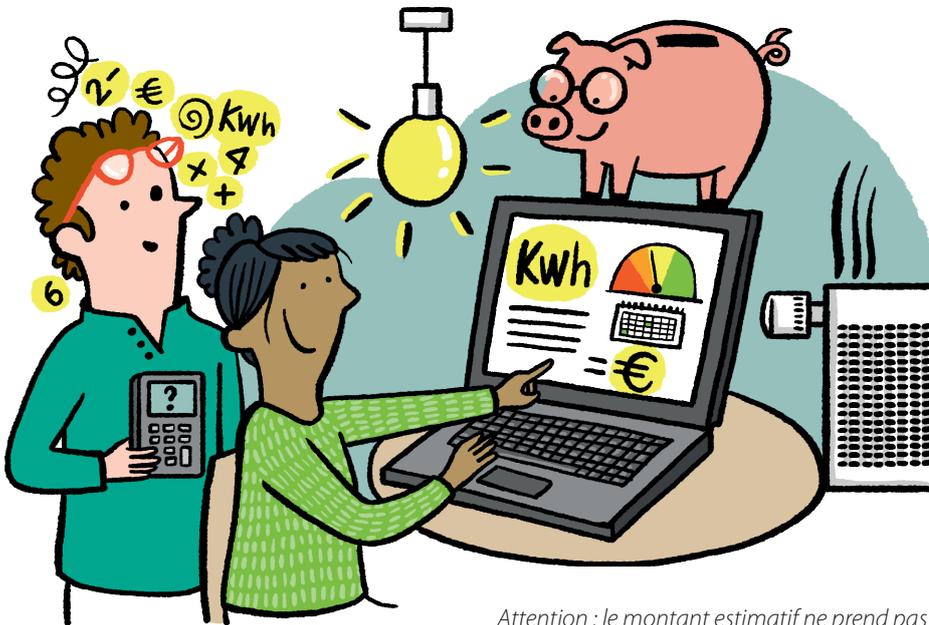
Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle existante depuis plus de 2 ans (résidence principale ou secondaire) ou locataire (avec accord de votre propriétaire), SÉOLIS prend en charge l'ensemble de vos démarches administratives et vous aide financièrement dans vos travaux de rénovation énergétique.

Cette offre s'adresse à tous les ménages sans conditions de ressources et les travaux sont réalisés par des professionnels partenaires de SÉOLIS et qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Envie d'en profiter ? Contactez-nous par mail à cee@seolis.net, en précisant votre projet, votre nom et prénom et vos coordonnées.

Pour en savoir plus, retrouvez les détails sur le dépliant joint. Cette opération spécifique est financée par SÉOLIS dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) : la prime SÉOLIS est calculée en déduction du montant TTC de la facture. Opération valable pour toute demande de contact reçue par SÉOLIS du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023.

Estimer le montant de sa facture : c'est simple et pratique !



Vous souhaitez estimer votre facture d'électricité ? Rendez-vous dans Mon agence en ligne, votre espace client gratuit et sécurisé.

Accédez à votre agence en ligne sur www.monagenceenligne.seolis.net et cliquez sur « Estimer ma facture » dans la rubrique « Mes factures ». Entrez votre relevé de compteur et accédez ainsi au montant estimatif de votre facture, sur la base de votre dernier relevé de compteur.

Attention : le montant estimatif ne prend pas en compte les mensualités que vous avez déjà payées ; il vous faudra les déduire vous-même.

À quelle fréquence estimer sa facture ?

Dans le cas où vous n'êtes pas mensualisé, nous vous conseillons de le faire tous les deux mois.

En hiver, nous vous conseillons d'estimer votre facture tous les mois.

Vous n'avez pas d'espace client ?

Vous pouvez en créer un à tout moment en vous rendant sur monagenceenligne.seolis.net !

POUR INFO



Intervention à domicile : prenez rendez-vous bien en amont !

Vous souhaitez une mise en service ou avez besoin de modifier la puissance de votre compteur suite à un changement de chauffage, n'attendez pas !

En anticipant, vous pourrez bénéficier d'une intervention dans les délais souhaités. Contactez notre service clientèle pour planifier un rendez-vous avec un agent technique.

ÉCO & LOGIQUE

Pompe à chaleur : le bon réglage pour faire des économies



La pompe à chaleur est une installation qui présente plusieurs bénéfices, notamment écologiques et économiques. **Mais de mauvais réglages peuvent avoir un impact sur votre facture et également la durée de vie de celle-ci. Parlez-en à votre installateur.**

Enfin, un contrôle régulier de l'installation par un professionnel qualifié est indispensable pour assurer confort et haut niveau de rendement à l'appareil. Il doit être réalisé tous les deux ans et idéalement au début de la saison hivernale pour un redémarrage en douceur.

EN QUESTION

Vous souhaitez installer des panneaux photovoltaïques sur votre maison ?

Et si vous consultiez le cadastre solaire, un outil mis à disposition par le SIEDS*, qui permet de connaître le potentiel solaire de tout bâtiment en Deux-Sèvres.

Simple à utiliser et gratuit, l'outil cadastre solaire est accessible depuis une plateforme numérique et permet d'estimer pour chaque bâtiment le potentiel solaire de sa toiture et le coût de l'installation.

Pour y accéder siterre.fr/sieds/

*SIEDS : Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres

TOUT PRÈS DES PROS

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les professionnels qui emploient moins de 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires (ou les recettes ou le total du bilan) n'excède pas 2 millions d'euros restent éligibles au tarif réglementé de vente de l'électricité.

Faites le point sur votre contrat d'électricité avec votre conseiller SÉOLIS. À votre écoute, il saura vous guider.